

Le mardi 4 juin 2019, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 28 mai 2019, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

**Secrétaire :** M. Daniel AUGUSTE

**Présents :** M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, Mme Laetitia KILINC (à compter de son arrivée à 19h41), M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, M. William STEPHAN, M. Allaoui HALIDI, Mme Catherine JARIEL, M. Bakary GANDEGA, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, M. Michel LAURENT DUCROQ

**Représentés :** Mme Lydia JEAN par Mme Djida TECHTACH, Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Laetitia KILINC par M. Christian BALOSSA (jusqu'à 19h41), M. Alain BARBERYE par M. Maurice MAQUIN, Mme Réjane PRESTAIL par M. Maurice BONNARD, Mme Véronique CHAINIAU par Mme Sylvie JOARY

**Absents excusés :** M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

**Absents :** Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Mamadou KONATE, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

M. Daniel AUGUSTE est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **1/ Délégation de service public**

#### **Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, troisième partie concessions,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 portant création de la Commission de Délégation de Service Public,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2019 portant adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public,

VU le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public annexé à la présente délibération,

ADOPTE le nouveau règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public tel qu'il est annexé à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Laetitia KILINC arrive en séance à 19h41 (fin du pouvoir donné par Mme Laetitia KILINC à M. Christian BALOSSA)

### **2/ Délégation de service public**

**Commission de Délégation de Service Public - Fixation des conditions de dépôt des listes**

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et D 1411-3 et suivants,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 portant création de la Commission de Délégation de Service Public,

RAPPELLE qu'une Commission de Délégation de Service Public a été créée et qu'elle sera compétente pour toute procédure de délégation de service public.

FIXE les conditions de dépôt des listes pour l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Les listes relatives aux membres titulaires et suppléants doivent être déposées auprès du Maire dans les 15 minutes qui suivent l'adoption de la présente délibération fixant les conditions de dépôt des listes.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, au titre des membres titulaires et des membres suppléants.

DIT que les élections se dérouleront à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**3/ Délégation de service public**

**Délégation de Service Public - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public**

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et R 1411-1 et suivants,  
VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 portant création de la Commission de Délégation de Service Public,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2019 fixant les conditions de dépôt des listes,  
CONSIDERANT que la Commission de Délégation de Service Public qui est présidée par le Maire ou son représentant, est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,  
CONSIDERANT qu'une liste unique de candidats arrêtée au sein du Conseil Municipal par la majorité et l'opposition a été déposée,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- Nombre de votants : 30
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre de voix obtenues par la liste unique de candidats : 30

PROCLAME élus les membres de la Commission de Délégation de Service Public, suivants :

Membres titulaires :

- M. Maurice Maquin
- Mme Djida Techtach
- M. Léon Edart
- M. Patrice Boulay
- Mme Nicole Joannes

Membres suppléants :

- Mme Térésa Everard
- M. Christian Balossa
- M. Barthélémy Agonhoumey
- Mme Catherine Jariel
- M. Michel Dufros

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC



- 7 JUIN 2019